



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 41 108 270 226

Référence de l'avis : 24 77 A324956 89

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

3 RUE PASTEUR

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 52 58 1355198789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL  
  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

\* (service gratuit + coût de l'appel)

## Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

**Revenu fiscal de référence :** 21 769  
**Nombre de parts :** 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

# Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 08 41 108 270 226

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOTTEAU

# Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				2,00
<b>Détail des revenus</b>				<b>Total</b>
Salaires.....		Déclar. 1 24190		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2419			
Salaires, pensions, rentes nets.....	21771			21771
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			147	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....				0
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>21771</b>
CSG déductible.....				- 2
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>21769</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2023 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>21769</b>
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>				25
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible				122
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :				

## LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2022.....

**Déclar. 1**  
16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024**

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)